



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 41237

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la suppression du collège de la prévention des risques technologiques par le décret no 96-235 du 21 mars 1996. En effet, le collège de la prévention des risques technologiques, créé le 8 février 1989 par le décret no 89-85, avait pour mission d'évaluer les risques collectifs et les actions de prévention correspondantes dans les activités industrielles, notamment nucléaires, chimiques et pétrolières, les transports et la mise au point et le développement de technologies nouvelles. Il lui demande de quelle manière le Gouvernement entend prévenir les risques liés aux technologies.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41237

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3770